



II

Le Ministre Intérieur des Relations extérieures  
et plénipotentiaire du Canada au Venezuela  
(notary)

RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA

CARACAS, le 10 octobre 1960

I

Monsieur l'AMBASSADEUR

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la lettre en date du 10 octobre 1960 et par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien souhaiterait proroger pour un an à compter du 11 octobre 1960 les accords commerciaux existant entre le Venezuela et le Canada.

Désireux de resserrer davantage encore les liens économiques entre nos deux pays, le Gouvernement vénézuélien, représenté au Gouvernement canadien par votre Excellence, a l'honneur de vous adresser par la présente la Note n° 33 que votre Excellence m'a adressée en date du 10 octobre 1960 et par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien souhaiterait proroger pour un an à compter du 11 octobre 1960 les accords commerciaux existant entre le Venezuela et le Canada.

Le présent accord a été conclu en vertu de l'Accord de Commerce et de Consularité conclu entre le Canada et le Venezuela le 10 octobre 1950. L'Accord de Commerce et de Consularité conclu entre le Canada et le Venezuela le 10 octobre 1950 a été prorogé pour une période de un an à compter du 11 octobre 1960. Le présent accord a été conclu en vertu de l'Accord de Commerce et de Consularité conclu entre le Canada et le Venezuela le 10 octobre 1950. L'Accord de Commerce et de Consularité conclu entre le Canada et le Venezuela le 10 octobre 1950 a été prorogé pour une période de un an à compter du 11 octobre 1960.

En conséquence, le Gouvernement vénézuélien a l'honneur de vous adresser par la présente la Note n° 33 que votre Excellence m'a adressée en date du 10 octobre 1960 et par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien souhaiterait proroger pour un an à compter du 11 octobre 1960 les accords commerciaux existant entre le Venezuela et le Canada.

Caracas  
L'Ambassadeur du Canada  
L. S. COUILLARD

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la lettre en date du 10 octobre 1960 et par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien souhaiterait proroger pour un an à compter du 11 octobre 1960 les accords commerciaux existant entre le Venezuela et le Canada.